

DELIBERATION
17 MAI 2004

ANCIENNE ECOLE
TRAVAUX DE COUVERTURE

PROPOSITION DU MAIRE RELATIVE À L'APPROBATION D'UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT ET DES MOYENS DE LE COUVRIR.

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le préavis favorable de la Commission des bâtiments communaux du 19 avril 2004

Vu le préavis favorable de la Commission Administrative, financière et juridique du 10 mai 2004

LE CONSEIL MUNICIPAL

D E C I D E, dans sa séance du 17 mai 2004, à l'unanimité

par 13 voix *pour* 0 voix *contre* 0 abstention,

- d'ouvrir un crédit d'engagement d'un montant de **Fr. 272'000.-**, pour couvrir les travaux de couverture de l'ancienne école.

Le Maire est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant ce crédit d'engagement.

La comptabilisation de ce crédit se fera comme suit :

- Imputation :	investissement	210.503
	amortissement	210.331

- Amortissement de la dépense de **Fr. 272'000.-**, en 20 ans, la première fois en 2005.

- Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.